



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1229/2022
Date de la séance du CE : 23 novembre 2022
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2019.RRGR.351
Classification : Non classifié

Stratégie cantonale d'aide aux victimes 2023–2033. Rapport général

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, arrête :

1. Le rapport général « Stratégie cantonale d'aide aux victimes 2023–2033 » est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif soumet le rapport au Grand Conseil pour qu'il en prenne connaissance.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions
– Grand Conseil

Pièces jointes
– Stratégie cantonale d'aide aux victimes 2023–2033.